

Comité de pilotage

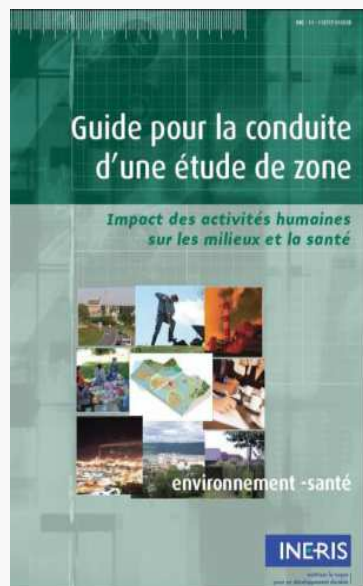
Étude de zone en Vallée de Seine

Lundi 13 décembre 2018

**Sous la présidence de Gérard Derouin
Sous-préfet de Mantes-la-Jolie**

Étude de zone Vallée de Seine

- Une étude de zone est une démarche d'évaluation des risques sanitaires pour les populations
- Elle est conduite sur un territoire donné afin d'identifier et de hiérarchiser des actions, dans l'objectif de prendre en charge et de maîtriser ces risques ou impacts



Méthodologie :
guide INERIS 2011
relatif à la conduite
d'une étude de zone

Étude de zone Vallée de Seine

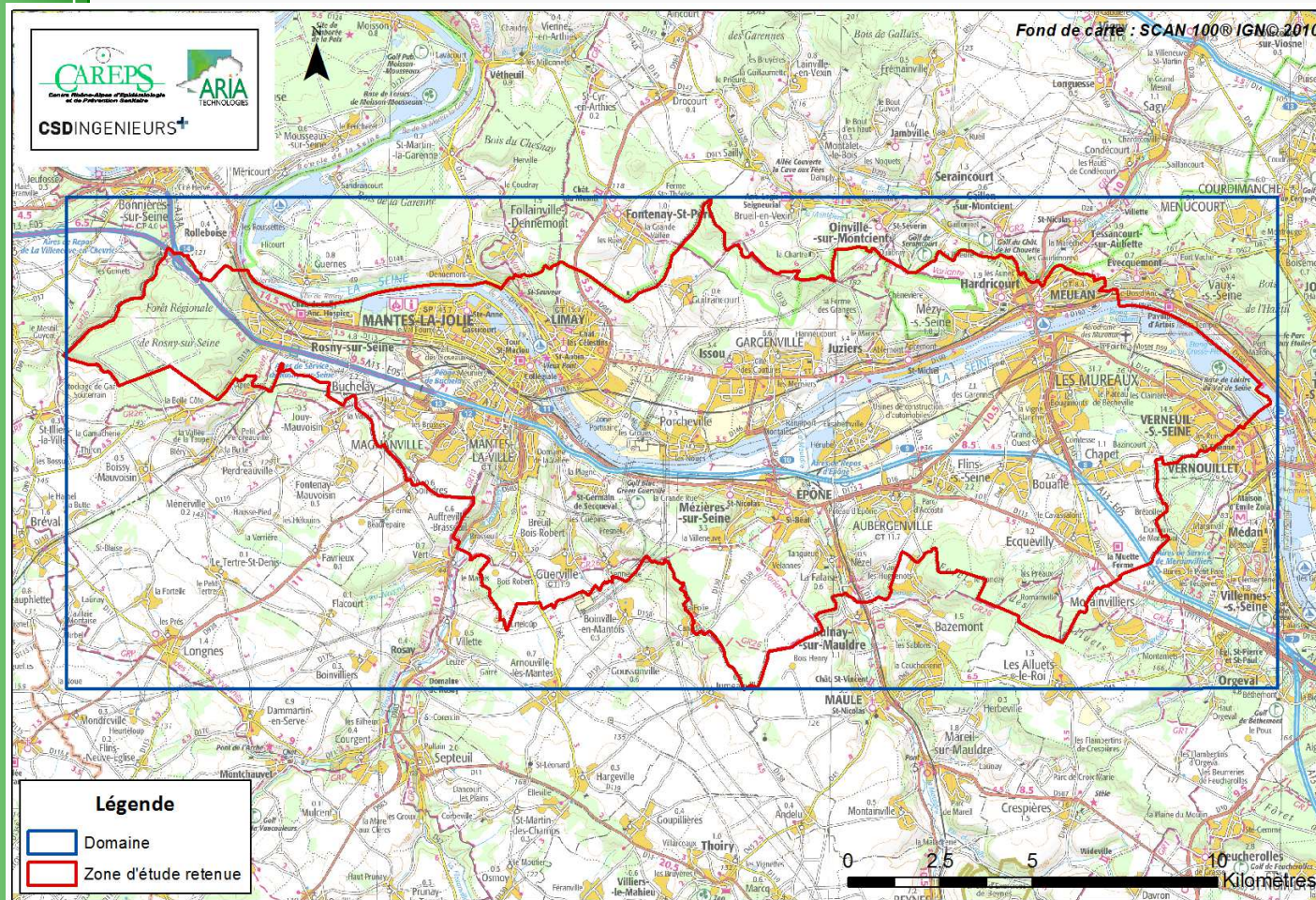
- demande de collectivités et d'associations de protection de l'environnement en Vallée de Seine : surveillance individuelle de chaque installation → quid des effets cumulés et au-delà du seul rejet des industriels
- étude de zone inscrite au programme de travail lors du conseil d'orientation 2011 du SPI VdS
- portée par le SPI VdS, appui de la DRIEE-IDF
- objectifs de l'étude de zone :
 - étude de la compatibilité de l'état des milieux avec les usages constatés ?
 - proposer et hiérarchiser des actions

Gouvernance de l'Étude de zone Vallée de Seine

- **Un Comité Technique (COTECH) composé des partenaires du SPI vallée de Seine a suivi le projet durant l'ensemble de ces phases. Ce COTECH est en particulier composé de l'ARS, de l'INERIS et d'Airparif**
- **Des jalons et choix techniques régulièrement validés par le comité de pilotage (COPIL)**



La zone d'étude



- Aubergenville
- Auffreville-Brasseuil
- Bouafle
- Breuil-Bois-Robert
- Buchelay
- Chapet
- Ecquevilly
- Épône
- La Falaise
- Flins-sur-Seine
- Gargenville
- Guerville
- Guitrancourt
- Hardricourt
- Issou
- Juziers
- Limay
- Magnanville
- Mantes-la-Jolie
- Mantes-la-Ville
- Meulan
- Mézières-sur-Seine
- Mézy-sur-Seine
- Les Mureaux
- Nézel
- Porcheville
- Rosny-sur-Seine
- Verneuil-sur-Seine

La zone d'étude

- zone d'étude élargie : 28 communes, 200 000 habitants
- 32,8 kms par 13,3 kms
- territoire vaste et contrasté, avec notamment :
 - présence de l'A13
 - forte densité industrielle (90 installations soumises à autorisation et 140 soumises à déclaration)
 - urbanisation dense, notamment aux extrémités (Mantes-la-Jolie et les Mureaux)
 - présence d'espaces agricoles et ruraux
 - présence de zones urbaines sensibles (ZUS)
 - présence d'un champ captant (alimente 500 000 habitants)
 - zones importantes de biodiversité

État d'avancement

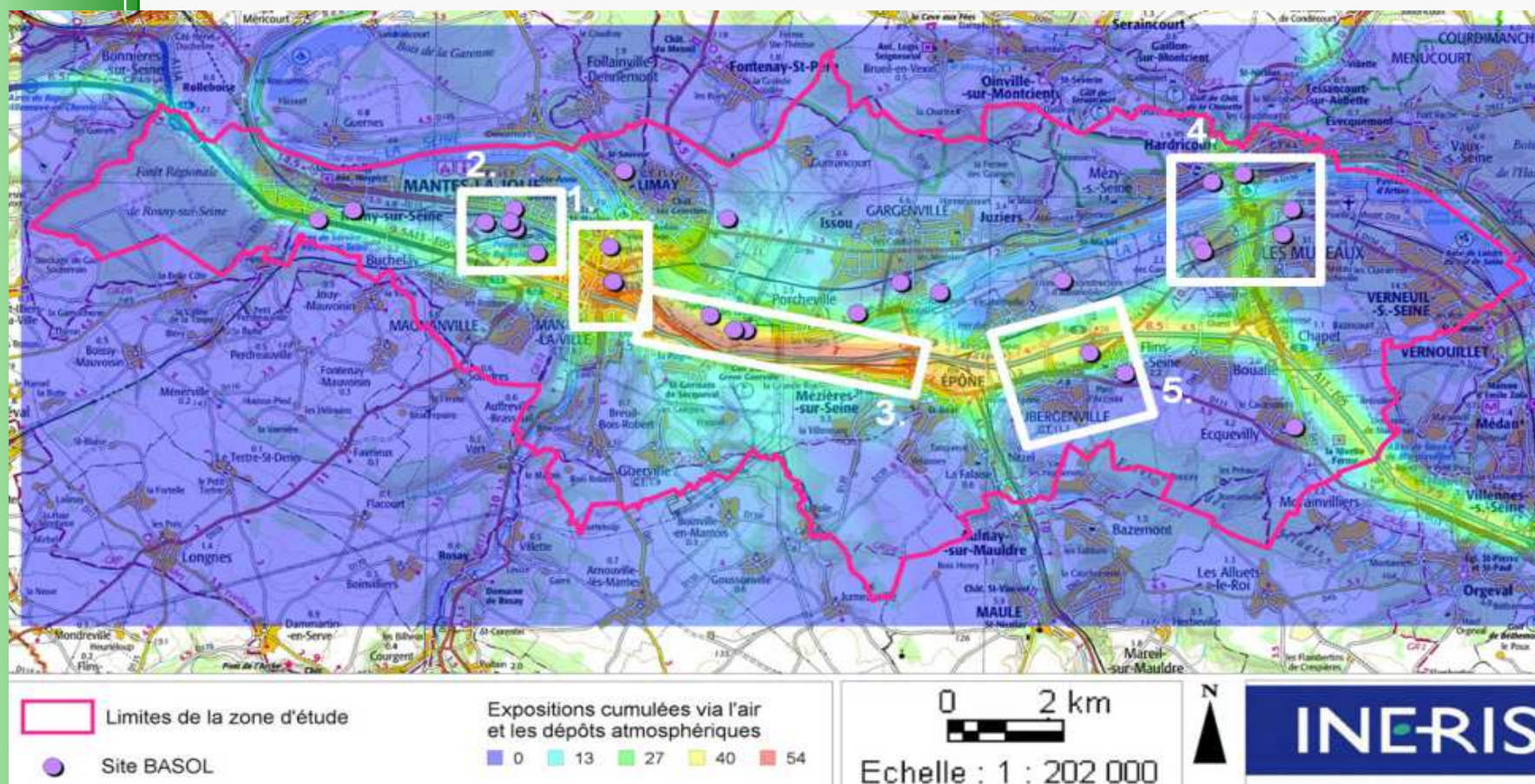
- **2010-2014 : phase 1 de l'étude « état des lieux » : collecte des données, schéma conceptuel des expositions, modélisation de la dispersion atmosphérique et des transferts**

- **Phase 2 : « campagnes de mesures complémentaires » (air, eau, sols, végétaux) :**
 - ✓ **2015 : appel d'offre et recrutement des prestataires**
 - ✓ **2016 : réalisation des 2 campagnes de mesures « air » (mars-avril puis juin-juillet), enquête terrain pour localiser les points de mesures eau sols végétaux**
 - ✓ **2017 : réalisation de la campagne de mesure eau sols végétaux (septembre)**



Les sous-zones d'investigations complémentaires

Carte globale qualitative des expositions cumulées et des 5 sous-zones d'investigations complémentaires



État d'avancement

- **2018 : phase 3 de l'étude de zone : « interprétation de l'état des milieux » (IEM)**

Analyse de l'état sanitaire dans chaque milieu et pour les différents traceurs sélectionnés lors des phases précédentes.

C'est cette étape qui permet de répondre à l'un des deux objectifs de l'étude de zone qui est de vérifier la compatibilité des milieux avec l'usage qui en est fait.

Limites de l'étude de zone

Cette étude comporte plusieurs limites qu'il est important de prendre en compte :

- Les limites fixées dès le départ, en tenant compte des moyens disponibles pour réaliser l'étude, et en accord avec les membres du COPIL : zone d'étude, émissions considérées.
- Les limites techniques : méthodes de mesure, difficulté d'accès pour les prélèvements.
- Les limites liées à la durée de l'étude qui a débuté en 2010, et intègre des mesures encore plus anciennes.
- Le peu de retour d'expérience disponible sur ce type d'étude, qui compte parmi les premières sur le territoire national.

Merci de votre attention

- Coordonnées du SPI : 01 39 24 82 52 ou spi.vds@developpement-durable.gouv.fr
- Site internet du SPI : www.spi-vds.org
- Lettre du SPI n°50 de mars 2015
- Lettre du SPI n°58 d'avril 2018
- Possibilité de vous rencontrer